

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 1 à 4
Coût des réalisations 2008, projets et comptes administratifs 2008	p 5 à 10
Compte-rendu des Conseils Municipaux du 27.02 au 05.12.2008	p 11 à 16
Informations Municipales et diverses	p 17 à 20
Mairie	
Tarifs de location de la salle des fêtes	
La Poste	
Contacts Utiles	
Recensement militaire	
Etat civil 2008 (Naissance, Mariages, Décès)	p 20
L'urbanisme	p 21
L'école, la cantine scolaire et la garderie	p 22 à 23
Les entreprises et artisans	p 24
Le mot des Associations Communales	p 25 à 28
- L'U.N.R.P.A	
- Le Comité des Fêtes	
- La Section A.F.N	
- La Goujonnette	
Le Concours des Maisons Fleuries et les Médailles	p 29
Les Ordures Ménagères	p 30
La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs	p 31 à 32
Les Associations Intercommunautaires	p 33 à 38
- Salles Multimédia	
- Ecole de Musique	
- Tennis Club	
- Badminton	
- Basket	
Actualités 2008	p 39
Renseignements divers	p 40 à 43
- FAMILLES RURALES, ADMR, ALZHEIMER	
- MSA	
- PRESENCE VERTE	
- SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON	

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Bientôt une année se sera écoulée depuis les élections. Pour ma part, le temps a passé très vite car il est bien rempli : je n'imaginai pas que la fonction de Maire serait aussi prenante, aussi foisonnante, néanmoins je trouve passionnante la diversité et la richesse d'expérience qu'elle offre. J'ai abordé le mandat de maire sans idée préconçue, dans un esprit d'ouverture et surtout avec une grande humilité. Je ne savais que peu de choses du travail et des responsabilités qui attendent le maire d'une petite commune : j'apprends donc le métier petit à petit, et je remercie ici toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide pour débiter, avec une mention spéciale pour ma secrétaire de mairie qui fournit un travail considérable.

Au début de mon mandat, je ne connaissais qu'une petite partie de la population. Je ne prétends pas connaître tout le monde maintenant, mais au cours de ces derniers mois mes activités de maire m'ont amené à faire connaissance avec nombre d'entre vous ainsi qu'avec la géographie de la commune : avec une marge d'erreur raisonnable, je peux mettre la bonne tête sur le bon nom et la bonne adresse ! Enfin presque...

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été facile pour tout le monde, aussi bien à La Marolle que dans le reste du pays, et même au niveau mondial. Le krach boursier, la crise financière, les problèmes d'approvisionnement énergétique se répercutent même dans nos campagnes, que ce soit au niveau de l'emploi, de l'immobilier, des déplacements ou tout simplement dans notre porte-monnaie.

A ce jour, le chômage et la précarité ne touchent encore que peu de personnes dans notre village et je souhaite que cela continue. Si néanmoins c'était le cas, il ne faudrait pas hésiter à venir à la mairie afin que nous apportions aux personnes concernées toute l'aide possible en matière de démarches ou de conseils. L'exercice de la solidarité est essentiel : un petit village est comme une grande famille, personne n'y est un inconnu ou un anonyme comme on peut l'être dans une grande ville.

A propos de solidarité, en allant inviter personnellement les personnes âgées au repas annuel des anciens, j'ai constaté que beaucoup souffrent de solitude. J'aimerais que nous puissions faire quelque chose pour y remédier. Cela ne demande pas forcément de moyens financiers, mais peut-être simplement du temps et un peu d'amitié... Toutes les suggestions à ce propos sont les bienvenues.

Parlons maintenant du travail de notre équipe municipale : A part deux de mes adjoints Céline Visomblin et Eric Fassot, qui faisaient déjà partie du Conseil précédent, les autres conseillers municipaux sont comme moi-même des nouveaux dans le métier, mais ils se sont mis à la tâche avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme. Diverses commissions ont été constituées afin que chacun y apporte ses idées et ses compétences.

L'activité commerciale s'est dégradée terriblement. J'aimerais à l'avenir pouvoir redynamiser le centre bourg, mais cette transformation ne dépend pas uniquement du bon vouloir du Conseil Municipal.

Pour le Marcassin, la commune a fait une proposition pour l'achat du fond de commerce. Si celle-ci est retenue nous ferons un appel à candidature pour la reprise de l'activité.

Pour l'épicerie, la Mairie prospecte afin de trouver une personne susceptible de faire repartir ce commerce.

Si de votre part vous avez des idées qui vous paraissent bénéfiques pour la commune, n'hésitez pas à vous exprimer à la Mairie ou auprès d'un conseiller, nous en débattons ensemble et peut-être votre idée fera l'objet d'un projet futur.

Que s'est-il passé à La Marolle cette année ? Comme les années précédentes, de nombreux rendez-vous ont émaillé le calendrier des manifestations, permettant à des publics divers de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. En voici une liste non exhaustive et pas forcément dans l'ordre, pardonnez-moi si j'en oublie :

Repas de l'UNRPA au mois d'avril, cérémonies du 8 mai et de l'appel du 18 juin, loto, barbecue du Comité des fêtes, repas des familles à la maison de retraite, concours de pêche avec la Goujonnette, repas du 14 juillet, concours de boules, vide-grenier et bourse d'échange auto-moto, cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre pour les AFN, sans oublier les fêtes scolaires, Carnaval et la boum de Noël... et dire que certains esprits chagrins pensent que dans les petits villages il ne se passe jamais rien !

- Le 11 novembre, le repas des anciens a été très apprécié par les gourmets dans une ambiance sympathique. Un petit colis a été attribué aux invités n'ayant pas eu la possibilité d'être présents au repas.
- Le 28 novembre nous avons soufflé les bougies pour fêter les 104 ans de Madame Léonie Bothereau. A cette occasion Léonie nous a chanté deux chansons de son enfance. Malheureusement elle nous a quitté à peine un mois après cette petite fête d'anniversaire.
- Le 12 décembre nous avons organisé pour le départ de la maison de retraite le spectacle « Cœur de braco ». L'entrée libre a permis à environ 80 personnes de profiter de cette sympathique représentation.
- Le 15 janvier, nous avons participé au déménagement de la maison de retraite vers le nouvel EPAHD de Neung sur Beuvron. Même si certains avaient le cœur gros, tout s'est bien passé, grâce à l'efficacité du personnel que je félicite pour son dévouement, et des bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts et même prêté leur véhicule. C'est un bel exemple de solidarité.

C'est une page qui se tourne, il faut maintenant que chacun s'habitue à son nouveau cadre de vie ou de travail.

Quant à nous, il nous faut penser à demain, que va-t-on faire dans ces locaux vacants ?

Nous avons prévu de prendre contact avec la Communauté de Communes, le Conseil Général, la CAF, la MSA, le Pays de Grande Sologne et tout organisme susceptible de conseiller et de nous aider par des subventions. Nous avons dernièrement rencontré un Architecte pour lui exposer nos souhaits. Plusieurs pistes sont retenues :

- ❖ Mise aux normes de 3 à 4 logements afin d'en faire des appartements adaptés pour des personnes âgées autonomes.
- ❖ Mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement pour les jeunes enfants en complément de la garderie périscolaire de Montrieux.
- ❖ Construction de 2 à 3 logements à but locatif.

Pour le moment, ce ne sont que des projets. En fonction de l'étude de faisabilité de l'architecte, ils pourront être modifiés.

Une sélection de photos de tous ces événements est visible sur le site Internet de la commune, que je vous engage à aller visiter sans modération : ce site est mis à jour très régulièrement par son administrateur passionné et talentueux, Jean-Louis Lansier.

La totalité des photos des manifestations est également disponible à la mairie. Une projection de photos prises au cours des différentes manifestations est prévue en séance publique avant l'été.

Encore quelques mots : Je m'associe au conseil municipal pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune, en espérant qu'ils apprécieront le charme de notre village et qu'ils auront plaisir à y vivre.

Cette année, les conditions atmosphériques ne nous ont pas aidé pour nos chemins. Donc Laurent sera un peu en retard pour les remises en état, ne vous inquiétez pas, il n'oubliera personne...En attendant, roulez au pas afin de ne pas trop les creuser.

La municipalité peut se réjouir d'avoir des employés consciencieux ne rechignant pas à la tâche. C'est donc avec reconnaissance que je les félicite tous les quatre et que je les remercie de leur précieuse collaboration.

Je tenais à féliciter également les enseignants et le personnel de notre regroupement scolaire pour leur professionnalisme et leur dévouement. Je pense sincèrement que nous avons la chance d'avoir un enseignement de qualité démontré depuis plusieurs années par les résultats d'anciens élèves dans les collèges et lycées.

J'apprécie également beaucoup la participation de toutes les associations pour l'animation qu'elles apportent à la commune, en particulier le Comité des Fêtes qui se dépense sans compter dans de nombreuses manifestations.

Pour conclure, c'est avec plaisir que je vous adresse à tous mes meilleurs vœux. Toute l'équipe municipale se mobilise pour réaliser le maximum de projets afin de maintenir une vie agréable dans notre petit village. Ce ne sera pas facile mais ne baissons pas les bras ! Au contraire retrouvons nos manches car il y a du pain sur la planche.

Amicalement,

Jean-Jacques Delaitre

PS: Pour la couverture du prochain bulletin, la municipalité propose d'organiser un concours de dessin. Tout le monde est invité à participer, le classement se fera en fin d'année. Les gagnants des deux catégories (les enfants et les adultes) seront récompensés...Vite à vos crayons !

Dernière Nouvelle ! : Exceptionnellement pour cette année en raison de la situation économique, le conseil municipal a décidé que les taux d'imposition (parts communales) ne seront pas majorés.

COÛT DES RÉALISATIONS 2008

- Travaux de terrassement. Sente des Meuniers et Route de Montrieux
1 108,69 € TTC
- Huisseries Mairie et Ecole
30 054,28 € TTC
- Entrée du cimetière pour travaux funéraires
(sans le portail)
3 083,64 € TTC
- Renforcement enrobé « Rue des Roses »
14 780,17 € TTC
- Mobilier Ecole et Cantine (Tables et chaises)
3 588,00 € TTC
- Dalle Béton Cave
418,60 € TTC

REALISATIONS 2008 ET PROJETS

Nous allons maintenant faire le point sur les actions réalisées cette année, ainsi que sur les dossiers en cours et les prévisions pour les années suivantes.

Pour 2008 :

- Les huisseries des écoles et de l'arrière de la mairie ont été remplacées (ce projet avait été mis en place par le Conseil précédent).
- La cuisine, le réfectoire et les toilettes scolaires ont été rénovés grâce aux bons services de Monsieur Bardin qui s'est proposé pour réaliser gracieusement ce travail. La commune a bien entendu fourni les matériaux. Je le remercie au nom de toute la commune et des enfants des écoles.
- Une restructuration des horaires et des tâches a été mise en place par la Commission de Cantine afin d'obtenir une répartition cohérente et fonctionnelle du travail et des horaires entre Mmes Bonnière et Ollivier.
- Le sol de la réserve a été cimenté afin d'être consacré uniquement au stockage des fruits et légumes
- Un nouveau tracteur-tondeuse va être acheté car l'ancien n'a pas résisté aux années et à la ténacité de l'herbe de Sologne.
- Grâce à une vente aux enchères et à la récupération de matériels déclassés, nous avons pu à moindres frais redonner un petit air de

jeunesse à notre mairie, l'équiper d'un panneau d'affichage extérieur et doter l'école d'un tableau blanc grand modèle.

- Une entrée sur le côté du cimetière a été aménagée pour les entreprises, le coût des marbriers devrait diminuer en retour de l'amélioration de l'accès.
- Nous avons mis en demeure, par l'intermédiaire de l'assurance, l'entreprise GUILLON pour les problèmes de fonctionnement de la station d'épuration. Les solutions aux diverses anomalies signalées devraient être apportées dès le printemps.

Pour 2009 :

- Un plan plastifié du cimetière sera mis en place à l'entrée sous l'auvent.
- La demande d'un 2^{ème} abribus pour les lycéens, refusée en 2008, devrait être acceptée cette année car le Conseil Général a prévu une campagne d'abribus pour 2009.
- Les équipements de sécurité sur la voirie rue des Ecoles prévus par le Conseil précédent ont fait l'objet d'une révision : les aménagements nécessitant des modifications de la voirie ont été remplacés par des marquages au sol et des jardinières amovibles afin de diminuer le coût et de permettre une réversibilité.
- Une passerelle pour sécuriser le passage des piétons le long de la « Ruine » sera installée dans le premier semestre 2009. Par souci d'esthétique et de sécurité aussi, une rambarde de même style sera mise en place également de l'autre côté de la route.
- Un béton de propreté est prévu aux abords des bennes à verre et journaux.
- Des devis et des demandes de subvention sont en cours pour la restauration des murs de l'église.
- Plusieurs locataires ont quitté des logements communaux. Afin de pouvoir relouer, ces locaux devront être remis aux normes.
- Un balisage des chemins communaux est prévu.

Pour 2010 et + :

- Un aménagement de la voirie est prévu dans le centre Bourg pour les raisons suivantes :
 - ❖ Le manque de visibilité au STOP sur la route de Montrieux
 - ❖ La vitesse excessive des véhicules venant de la route de Villeny

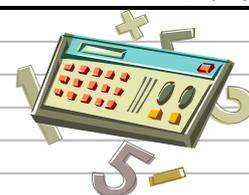
Si nous obtenons la subvention demandée, les travaux commenceront fin 2009.

- Le renouvellement des tables de la salle des fêtes. Une nouvelle génération de matériel de collectivité nous donne un choix de tables avec les pieds repliables, cela nous permettrait de ne plus utiliser les tréteaux qui ont largement rempli leur office.
- L'installation d'un Columbarium est à prévoir, son emplacement est donc à étudier
- Une demande d'étude a été déposée au SIDELC pour l'enfouissement des lignes électriques.
- Un terrain de pétanque est prévu sur la place du village.

Vote du compte administratif

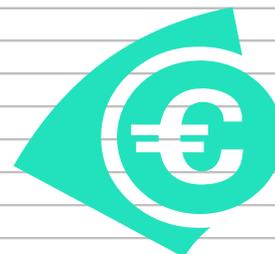


SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
011- Charges à caractère général	127 350,00 €	83 854,06 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	117 600,00 €	112 541,82 €
65 - Autres charges de gestion courante	61 553,00 €	46 489,13 €
66 - Charges financières	2 700,00 €	2 141,24 €
67- Charges exceptionnelles	500,00 €	0,01 €
022 - Dépenses imprévues	26 951,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	59 976,00 €	
Total dépenses	396 630,00 €	245 026,26 €
70 - Produits des Services du Domaine	28 900,00 €	20 311,17 €
73 - Impôts et taxes	129 687,00 €	134 010,79 €
74 - Dotations et participations	93 702,00 €	95 869,26 €
75 - Autres produits de gestion courante	22 000,00 €	24 829,96 €
013 - Atténuation de charges	200,00 €	22,82 €
76 - Produits financiers	100,00 €	0,76 €
77- Produits exceptionnels	300,00 €	550,00 €
0.0.2 - Excédent de fonctionnement reporté	121 741,00 €	121 741,47 €
Total recettes	396 630,00 €	397 336,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
16 - Remboursement d'emprunts	19 033,00 €	18 881,47 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 050,00 €	2 005,69 €
21 - Immobilisations corporelles	107 000,00 €	52 614,78 €
020 - Dépenses imprévues		
0.0.1 - Déficit d'Investissement reporté	40 393,00 €	40 392,42 €
Total des dépenses de l'exercice/Reste à	168 476,00 €	73 501,94 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	65 000,00 €	63 150,68 €
1068 - Affectation N-1		
13 - Subvention d'Investissement	22 000,00 €	14 795,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 500,00 €	0,01 €
21 - Cession d'immobilisations corporelles		
27 - Autres immobilisations financières		
021 -Virement de la section de fonctionnement	59 976,00 €	
Total recettes de l'exercice	168 476,00 €	77 945,69 €



Vote du compte administratif

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
011- Charges à caractère général	51 499,00 €	10 460,35 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	4 000,00 €
66 - Charges financières	730,00 €	721,79 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00 €	5 948,74 €
022 - Dépenses de fonctionnement imprévues	624,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	15 000,00 €	
Total des Dépenses	81 539,00 €	21 130,89 €
0.0.2 - Excédent de fonctionnement reporté	36 339,00 €	36 339,12 €
022 - Dépenses imprévues		
70 - Vente de Produits	45 200,00 €	36 886,47 €
Total recettes	81 539,00 €	73 225,59 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	CREDITS ALLOUES	CREDITS EMPLOYES
16 - Remboursement d'emprunts	9 008,00 €	9 006,88 €
23 - Immobilisations en cours	26 000,00 €	2 344,16 €
020 - Dépenses imprévues	624,00 €	
0.0.1- Déficit d'investissement		
Total des dépenses de l'exercice/Reste à	35 632,00 €	11 351,04 €
16- Emprunts		0,01 €
002- Excédent investissement reporté	14 632,00 €	14 632,26 €
28 - Amortissements des immobilisations	6 000,00 €	5 948,74 €
021 -Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €	
Total recettes de l'exercice	35 632,00 €	20 581,01 €



<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Février 2008 au 5 Décembre 2008</p>

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008

- Le conseil municipal procède à l'examen et au vote des comptes administratifs de la commune.
Pour le compte administratif de la commune, le résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 181.741,47 € et un déficit d'investissement de 40 392.42 €.

Pour les comptes administratifs des budgets annexes les résultats sont les suivants :

Station service :

En fonctionnement, excédent de 2.304,28 € et en investissement, déficit de 1.775,44 €.

Epicerie :

En fonctionnement, excédent de 6.776,38 € et en investissement, excédent de 12.313,33 €

Eau :

En fonctionnement, excédent de 36.339,12 € et en investissement, excédent de 14.632,26 €.

Assainissement :

En fonctionnement, excédent de 2.184,56 € et en investissement, déficit de 6.610,54 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement de la commune et des budgets annexes s'élève à 207.513 Euros.

- Les comptes de gestion présentés par Monsieur le Receveur sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

- Election du maire : Après l'installation du conseil municipal, ce dernier élit le maire : 9 voix en faveur de M. DELAITRE Jean-Jacques.
- Détermination du nombre d'adjoints : le conseil municipal nouvellement installé fixe à trois le nombre d'adjoints.
- Election des adjoints : Monsieur FASSOT Eric : 1^{er} adjoint avec 9 voix, Mme GRIVEAU Rachel : 2^{ème} adjoint avec 9 voix, Melle VISOMBLIN Céline : 3^{ème} adjoints avec 10 voix.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2008

- Désignation des commissions, des représentants au Pays de Grande Sologne, des représentants à la communauté de communes de la Sologne des Etangs :

Voir bulletin municipal 2007.

- Vote des taux d'imposition 2008 : Le maire fait part aux membres présents du conseil municipal des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux pour l'année 2008 et indique qu'il serait nécessaire de revaloriser ces taux afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2008 de la commune. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de notifier ces taux de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 13,31 %
- taxe sur le foncier bâti : 14,19 %
- taxe sur le foncier non bâti : 48,88 %

Le total de ces taxes apportant un produit de 92 .487 Euros.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

- Le conseil municipal procède au vote du budget primitif de la commune et des budgets annexes. Les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	396.630 €	168.426 €
Station Service	2.451 €	3.379 €
Epicerie	13.483 €	12.313 €
Eau	81.539 €	35.632 €
Assainissement	33.216 €	28.278 €

- Le conseil a délibéré sur les indemnités accordées au Maire et aux adjoints.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008.

- Projet de ralentissement : l'étude est toujours en cours. Un autre rendez-vous est à prendre avec l'Unité Territoriale Sud pour finaliser le projet.
- Subventions : le conseil municipal a voté les subventions aux associations.
- Révision du prix de la concession au cimetière : le tarif est fixé à 130 € pour 50 ans.
- Achat divers : le conseil donne son accord pour l'achat de mobilier (tables, chaises et casiers) pour l'école en raison de l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2008/2009, et d'un détecteur de métaux.

- Projets divers :
Cantine : La commission « Cantine et Ecole » travaille sur l'implantation de la salle du réfectoire. Il y a le projet d'achat de mobilier afin de rendre plus fonctionnelle la cantine du fait de la hausse du nombre d'élèves.

Suite à une formation d'hygiène et sécurité effectuée dans la cantine, il apparaît nécessaire d'effectuer quelques petits travaux.

Voirie : le conseil municipal doit parcourir la commune afin de prévoir un programme de réfection de voirie.

- Révision du prix de la location de la salle des fêtes :
Voir dans le présent bulletin p 17.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2008

- Projet de règlement du cimetière : il est approuvé par le conseil municipal. Après le contrôle de légalité, il sera affiché au cimetière et consultable en Mairie.
- Projet de révision du règlement de location de la salle des fêtes : il reste quelques points à voir, notamment celui des assurances.
- Projet Aqueduc : Un devis est demandé pour cet aménagement tout en sachant qu'il y a des règles de sécurité à respecter.
- Révision du prix de la cantine 2008/2009 : le prix du repas passe de 2,60 € à 2,65 € pour les enfants et de 2,90 € à 2,95 € pour les adultes.
- Organisation du 13 Juillet 2008 : la soirée est organisée comme suit avec à 19h30 un apéritif suivi d'un plateau repas, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice à l'étang communal, et bal gratuit à la salle des fêtes.
Le prix du repas est de 15 € pour les adultes et de 7 € pour les enfants.
Inscriptions au bar du Marcassin, à l'épicerie, à la Mairie.
- Organisation de remises d'honneur du travail : Un diplôme d'honneur du travail sera remis le 14 Juillet à 11h30, à la salle des Fêtes, suivi d'un vin d'honneur.
- Terrain « Rue de la Grotte » : Une proposition de vente d'un terrain a été faite à la Commune. Le conseil municipal entame une réflexion sur le projet.
- Le devenir des locaux de la maison de retraite : constitution d'un groupe de travail (élus locaux, personnel de la maison de retraite...) afin de réfléchir sur la réhabilitation des locaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2008

- Projet arrêté de l'entretien des terrains privés : un arrêté a été approuvé par l'ensemble du conseil municipal. Celui-ci sera affiché en Mairie.
- Entretien des chemins communaux : la commission se réunit le 16 septembre.
- Arrêt de bus « route de Montrieux » : à la suite de plusieurs demandes, il a été décidé d'étudier avec le Conseil Général l'implantation d'un abri - bus pour les élèves qui prennent le car « Route de Montrieux »
- Rapport d'assainissement 2007 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- Banquet du 11 novembre 2008 : la municipalité décide de reconduire le repas, et des devis vont être demandés.
- Personnel communal : il y a restructuration d'horaires au sein du personnel.
- Questions diverses :
 - Le projet de l'entrée sur le côté du cimetière est toujours en cours et les devis sont toujours à l'étude.
 - Monsieur le Maire précise que la Commune a été choisie cette année comme invitée à la foire aux marrons d'Yvoy le Marron du dimanche 5 Octobre 2008.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2008

- Présentation du projet des ralentisseurs : Le conseil municipal propose quelques modifications. Les services de l'Unité Territoriale Sud vont être contactés à ce sujet pour finaliser le projet.
- Présentation du projet aqualudique de Dhuizon : Comme il en était convenu avec la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, Monsieur le Maire a présenté le projet aux conseillers municipaux.
- Acte d'engagement en vue de la délivrance par la DGI des fichiers fonciers : Monsieur le Maire est autorisé à signer cet acte afin de permettre l'utilisation par la commune des fichiers fonciers en vue de traitements par l'application « gestion du plan cadastral ».
- Indemnités du receveur : Le conseil municipal décide d'accorder 100% de l'indemnité à Monsieur CHAUVET, percepteur de Neung sur Beuvron.
- Tracteur-tondeuse : Les devis sont à l'étude pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse.

- Aqueduc « La Ruine » : Les devis ont été étudiés, et la décision de faire cette passerelle a été décidée.
- Questions diverses :
 Le Tour du Loir-et-Cher demande à passer à La Marolle-en-Sologne en 2009 et ce passage lui est accordé.
 Il est prévu l'achat d'un taille-haie thermique.
 Le conseil municipal a donné son avis sur la « Journée de solidarité » : les agents communaux ne travailleront pas le Lundi de Pentecôte mais devront faire 7 heures en plus sur l'année en fonction des besoins de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2008

- Projet des ralentisseurs : Attente des nouveaux plans afin de lancer la consultation des entreprises. Le conseil municipal s'engage à commencer les travaux de suite après le choix du prestataire.
- Cérémonie et banquet du 11 novembre 2008 : La cérémonie se déroulera comme suit : 11 h30 Rassemblement à la Mairie, dépôt de gerbes au monument aux morts, 12 h 15 Vin honneur à la salle du conseil de la Mairie et 12h45 banquet des anciens aura lieu à la salle des fêtes de La Marolle-en-Sologne. (Le choix du traiteur est fait).
- Décorations de fin d'année : Il est prévu de privilégier la décoration de la Mairie et de l'Eglise. Un budget est prévu pour que la commission « Fêtes » puisse réfléchir sur les décorations.
- Logements communaux : Il apparaît nécessaire de faire des travaux dans certains logements communaux qui deviennent vacants et notamment de faire des contrôles sur l'électricité dans ces bâtiments.
- Droit à l'accueil des enfants à l'école en cas de grève : Il est obligatoire pour les communes de palier à ce droit quand il est déclaré qu'il y a au moins 25 % des enseignants qui font grève. Le conseil municipal a entamé sa réflexion sur ce sujet. Des interrogations subsistent quant à l'application de cette loi.
- Questions diverses :
 La date du prochain conseil est fixée au Vendredi 05 décembre 2008 à 19h30.
 L'implantation de l'entrée du cimetière pour les engins sur le côté est faite et les travaux débutent.
 Des rendez-vous sont pris pour des devis pour le ravalement de façades de l'Eglise.
 La commission « Chemins communaux » doit réfléchir sur la mise en place d'une signalétique d'indication de ces chemins.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2008

- Déménagement de la maison de retraite « La Providence » : La date retenue est le 15 Janvier 2009. Certains élus et l'employé municipal de la Marolle-en-Sologne participeront à ce déménagement.
Une réunion aura lieu à Neung-sur-Beuvron en début d'année pour l'organisation de ce dernier.
- Orientations budgétaires 2009 : La préparation des orientations budgétaires 2009 est en cours. Il reste bien sûr à définir les priorités et attendre certains devis.
- Cérémonie des vœux 2009 : Monsieur le Maire et l'équipe municipale présenteront leurs vœux le vendredi 16 janvier 2009 à 18h30 à La Marolle-en-Sologne.
- Questions diverses :
 - Une convention d'utilisation des locaux est en cours d'élaboration avec des sonneurs de trompes afin que l'Eglise puisse leur servir de lieu de répétitions, le mercredi à partir du 1^{er} janvier 2009.
 - L'aménagement de la cour de l'école est toujours à l'étude, il reste à trouver les bacs à fleurs.
 - Restructuration des locaux de la maison de retraite « La Providence » : un rendez-vous est pris avec un architecte pour le début de l'année 2009 pour établir un projet avec les membres de la commission.

INFOS MUNICIPALES ET DIVERSES

➤ **Mairie**

La mairie est ouverte le lundi et jeudi de 14h à 19h.

et le vendredi de 9h à 12h.

Le Maire, souvent présent à la mairie est à votre disposition ou sur simple rendez-vous.

Tel : 02 54 83 64 16

Fax 02 54 83 70 41

E mail : **mairie.lamarolleensologne@wanadoo.fr**

Site internet : <http://la.marolleensologne.e-monsite.com/>

Ce site a pour but de vous informer sur la vie de notre village, de faire connaître celui-ci et de communiquer. Si vous désirez être présent sur celui-ci ou apporter votre contribution à la vie du site, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous recherchons les adresses E mail de nos administrés, communiquez les à la Mairie, merci

➤ **Tarifs Location de la Salle des Fêtes**

A compter du 1^{er} Juin 2008 sauf réservations antérieures :

Le montant du loyer dépend de la saison, du locataire (Association ou particulier, habitant la commune ou pas), et de l'occasion :

	ETE (1 ^{er} Mai au 30 Septembre)	HIVER (1 ^{er} Octobre au 30 Avril)
Association Marollaise (*)	90 € à partir de la 2 ^e location annuelle	110 € A partir de la 2 ^e location annuelle
Habitant Marollais	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 180 €	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 220 €
Habitant extérieur	Vin d'honneur : 40 € Autre manifestation : 240 €	Vin d'honneur : 60 € Autre manifestation : 300 €

(*) Pour les associations de la commune, la petite salle est prêtée gratuitement toute l'année pour les réunions

Caution : une caution de 250€ est demandée (sauf pour les associations) une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes est obligatoire.

La salle des fêtes dont la capacité maximale est fixée à 120 personnes par la Commission Préfectorale de Sécurité, est louée avec la cuisine qui dispose d'un évier à 2 bacs, d'un réfrigérateur et une cuisinière mais sans vaisselle et couverts.

Remarque : Des bancs, tables et tréteaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de La Marolle en échange d'un reçu. S'adresser à la mairie.

➤ **La Poste**

La Poste est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45, les mercredis de 9h15 à 11h15.

➤ **CONTACTS UTILES**

- Conciliateur de justice, Jacky DABARRE

Canton de Neung-sur-Beuvron
Permanence le 3^{ème} jeudi de 9h à 11h
Maison des Associations de Neung
Tél : 02.54.83.63.38 (Mairie)

- Point d'accès au Droit

Place du Château (dans le tribunal d'Instance) 41200 Romorantin
Ouvert de lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél : 02.54.96.97.85

- Maison de la Justice et du Droit

Rue Jean Bart, 41000 Blois
Ouvert de lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15
Tél : 02.54.45.16.16

- Permanence de l'Assistante Sociale : Unité de Prévention et d'Action Sociale (UPAS) de Romorantin : 02 54 95 17 80, sans rendez-vous.

A la Mairie de Neung s/ Beuvron, tous les mardis de 9h 30 à 12 h.
Et à Dhuizon, 2 Route de Blois, tous les jeudis matin de 10 h à 12h.

- Consultation infantile (de la naissance à 6 ans) :

A Dhuizon : une fois par mois ou téléphoner au 02 54 95 17 80

➤ **LE SAVOIR-VIVRE**

Pour garder de bonnes relations avec tous vos voisins, voici quelques règles à respecter.

- Concernant les bruits : tronçonneuse, tondeuse, travaux de bricolage etc..., faisons un rappels des horaires autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Une information concernant le brûlage des déchets verts.

1) Interdiction générale du brûlage des déchets en plein air

Les dispositions de la loi 75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée, correspondant désormais au livre V du titre IV du code de l'Environnement, prévoient, de manière générale, que les déchets doivent être éliminés dans des conditions strictement réglementées, notamment par le biais des installations classées pour la protection de l'environnement.

S'agissant plus spécifiquement du brûlage, le règlement sanitaire départemental en date du 23 janvier 1986, en vigueur en Loir-et-Cher, stipule en son article 84 que « *Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit* ».

2) Cas des déchets verts des jardins des particuliers

Des solutions telles que le compostage individuel ou le ramassage des déchets verts doivent être privilégiées.

Un certain nombre de particuliers ont par ailleurs la possibilité de les apporter en déchèterie.

A défaut, le brûlage sur place de faibles quantités de déchets de jardins peut être toléré avec les réserves suivantes :

- une telle pratique doit rester limitée,
- elle ne doit en aucun cas entraîner de troubles pour le voisinage,
- elle ne doit pas créer de risques pour la sécurité routière en provoquant un nuage de fumée susceptible de gêner la circulation à proximité,*
- enfin, elle ne doit pas introduire de risque d'incendie.

Aucun autre type de déchets ne doit bien sûr être incinéré en mélange avec les végétaux.

Il est rappelé qu'en cas de besoin ou d'abus manifeste, il reste possible au Maire d'utiliser ses pouvoirs de police municipale pour encadrer plus strictement le recours à cet usage qui doit être mis en œuvre avec bon sens et être perçu comme une tolérance, sans être encouragé.

- Nous préconisons pour la sécurité de tous de faire ramoner au minimum une fois par an les conduits de cheminée, en période hivernale notamment quand il y a de la neige de nettoyer devant chez soi, de bien amarrer les pots de fleurs ou jardinières se trouvant sur les bord des fenêtres par grand vent. Ces points à respecter feront l'objet d'arrêtés municipaux courant l'année 2009.

- En ce qui concerne l'étang communal, il est rappelé de faire attention aux abords de la Ruine. Au cours de cette année, il sera mis en place un affichage rappelant quelques règles à respecter et un arrêté municipal sera pris pour régulariser cette situation.

➤ Recensement militaire

Le nouveau « Service National » institué par la Loi du 28 Octobre 1997 a instauré le parcours de citoyenneté, en 3 étapes obligatoires, afin de susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers la défense nationale.

1- L'enseignement de la Défense:

Pendant les programmes scolaires à travers une réflexion sur la politique de défense, les conditions de sécurité et les menaces mondiales.

2- Le recensement:

A la mairie du domicile, dans les 3 mois suivant le 16^{ème} anniversaire, avec sa carte d'identité et le livret de famille.

Ainsi l'Attestation de Recensement remise est à conserver et à présenter à l'inscription : - aux examens (CAP, BEP, BAC..)

- au permis de conduire

- sur les listes électorales à 18 ans
- à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

3- La JAPD:

Entre la date de recensement et 18 ans, au cours de laquelle, un certificat de participation est délivré, qui est aussi à présenter aux inscriptions.

C'est l'occasion unique du contact direct avec la communauté militaire (multiples métiers) mais aussi l'opportunité de trouver une aide pour les jeunes en difficulté.

ETAT CIVIL 2008

Naissances

- LUANGRATH Vanina le 24 Mai 2008.
- POURADIER Garance le 18 Juin 2008.
- POURADIER Victoire le 18 Juin 2008.
- BEN BOUAZZA Nawel, Fatna le 3 Novembre 2008.

Mariages

- BIZARD Yohan et DURAND Virginie le 2 Août 2008
- LECERF Stéphane et GÉBERT Laetitia le 23 Août 2008.

Décès

- M. BRASSINE Jean-Claude le 02 Janvier 2008.
- M. ASSELINEAU Marcel le 02 Mars 2008.
- Mme RIGOLET Renée Veuve GALLIER le 05 Mars 2008.
- M. BLONDEAU René le 03 Avril 2008.
- M. COLLADO Juan le 15 Avril 2008.
- Mme BONTE Jeanne le 10 Août 2008.
- M. THENOT Camille le 27 Octobre 2008.
- M. PICHENS Roger le 29 Octobre 2008.

Décès à La Maison de Retraite

- Mme GRELLIER Noëilly Veuve THENOT le 10 Janvier 2008.
- M. AÏTELLI François le 27 Juin 2008.

Urbanisme 2 008

04 permis de construire
13 certificats d'urbanisme
11 déclarations préalables

PETIT RAPPEL DES REGLES D'URBANISME :

Toutes constructions de moins de 20 m² (Exemple : abri de jardin, à bois, véranda...) une modification extérieure d'un bâtiment (porte, fenêtre...), un ravalement, une toiture, sont soumises à une déclaration préalable ainsi que les clôtures (Attention : Les clôtures en bordure d'une route départementale ou d'une voie communale sont obligatoirement soumises à une demande d'alignement).

Pour toutes autres réalisations ou construction de plus de 20 m², un permis de construire est obligatoire.

La mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, et vous apportez tous les conseils nécessaires.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants :

M. ASSELINEAU Cyril	14 rue Moïse Aucante
M. et Mme BEN BOUAZZA Hassan	4 Chemin des Roberdières
M. BLOT Guillaume et Melle THIBERGE Aurélie	7 Chemin des Roberdières
Melle ROME	1 rue des Ecoles
M. TOUTAIN Guillaume et Melle ODIER Elise	6 rue des Ecoles
M. et Mme de BOUVET	"La Garenne"
M. et Mme HAVET	"Bel Air".

L'ECOLE, LA CANTINE et LA GARDERIE

L'Ecole

L'école primaire accueille aujourd'hui 48 enfants répartis dans deux classes.

L'effectif est en hausse constante (nous avons eu deux inscriptions depuis le mois de septembre) et cette tendance se confirme pour l'an prochain.

Grâce à un nouvel agencement et l'achat de tables octogonale la cantine peut accueillir 46 enfants chaque jour. Un grand **merci** à **Bernadette** qui nous prépare d'excellents repas chaque jour et à **Françoise** qui assure la surveillance le midi. La cantine a, comme les deux classes, de nouvelles huisseries depuis les vacances de la Toussaint ce qui donne plus de lumière à l'intérieur des bâtiments et assure une meilleure isolation.

Dans la cour, la mise à disposition de nombreux jeux (achetés grâce aux bénéfices des fêtes organisées les années précédentes) permet aux enfants de se détendre dans de bonnes conditions. Cette année la fête du regroupement scolaire de Montrieux- La Marolle en Sologne aura lieu fin juin dans notre village. Toute l'équipe enseignante de RPI vous y attend.

A bientôt

La directrice

N.BERT

La cantine :

En 2008, 45 repas ont été préparés et servis par Bernadette Ollivier chaque jour. Afin d'élaborer les menus, une commission se réunit tous les mois. Elle veille à l'équilibre alimentaire et aux goûts des enfants. Le prix du repas est passé à 2.65 € depuis le mois de septembre. Une facturation mensuelle est éditée à chaque parent par la mairie en fonction du nombre de repas pris par l'enfant dans le mois.

Concernant la cantine de Montrieux, le repas est également à 2,65 €. Les tickets sont disponibles à la mairie de Montrieux ou auprès de Catherine Sausset (Surveillante de la garderie et cantinière) chaque lundi à 8h50.

La garderie périscolaire :

La garderie s'adresse à tous les enfants scolarisés dans le regroupement La Marolle – Montrieux, quelle que soit leur classe ou leur commune de résidence. L'utilisation peut être régulière ou occasionnelle. Elle est ouverte tous les jours de 7h30 à 8h50 et 16 h30 à 19h.

Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Le règlement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie de Neung s/Beuvron qui envoie un titre exécutoire aux parents.

Les tarifs sont les suivants depuis le mois de septembre 2008 :

	Matin OU Soir	Matin ET Soir
1 enfant	20 €	28 €
2 enfants	28 €	42 €
3 enfants	37 €	53 €
4 enfants	48,50 €	66 €

Pour une fréquentation occasionnelle, la garderie est de 2,70 € par enfant.

Le ramassage scolaire :

Un ramassage est organisé matin et soir pour emmener les enfants de la Marolle à Montrieux et ramener ceux de Montrieux.

Le matin, le car prend les enfants à 8h45 devant la mairie. Les enfants sont accompagnés depuis le mois de septembre 2008 par Françoise Bonnière.

Le soir, le car ramène les enfants à 16h30 sur le parking de l'école. Ils sont accompagnés par Monique Gallois (ATSEM à Montrieux)

La commission des affaires scolaires.

Les Commerçants et Artisans de la Commune

Site Officiel de la Commune : <http://la.marolleensologne.e-monsite.com/>

COMMERCES

Epicerie, Journaux	BIANCHI Josette	02.54.83.71.96
Bar	Le Marcassin	02.54.83.65.38

ARTISANS

Aliments animaux, céréales, engrais	Ets PISIER SA BARBARY	02.54.83.63.01
Elevage de Gibiers	BARBARY Dominique	02.54.83.68.03
Elevage de Gibiers	GRIVEAU Sébastien	02.54.83.77.62
Elevage de bovins et viandes découpées	EARL JAFFRE	02.54.83.62.41
Carburants, Dépannage, Réparations, Vente neuf et occasions	GOUINEAU Jean-François	02.54.83.72.91
Contrôle technique filières alimentaires	TULOUP Thierry	02.54.83.76.36
Entraîneur de chevaux	CHAUVE Jean-François	02.54.83.72.72
Maçonnerie	TRESSOUS Daniel	02.54.83.64.51
Paysagiste	BERTHIER Laurent	02.54.83.67.48
Réflexologie	SAINT OUEN Martine	02.54.83.77.08
Serrurerie, Portails, Vérandas	DURAND Denis	02.54.83.70.65
Taxi (CROUY S/ COSSON)	LEYET Nicolas	02.54.83.74.92
Taxidermiste	BARBARY Damien	02.54.83.65.95
Terrassement	ABRAHAMSE Gérard	02.54.83.70.18
Travaux agricoles	CRESPEAU Fabrice	02.54.83.66.56

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'U.N.R.P.A.

« Certes la section de La Marolle ne compte plus que 70 adhérents et 5 bienfaiteurs fidèles mais elle « tient » toujours !

Deux raisons peuvent expliquer cette baisse d'effectifs :

- *La disparition de plusieurs chers vieux amis, piliers de l'association.*
- *L'hésitation des nouveaux retraités à nous rejoindre, les deux lettres « P.A » les font-ils fuir ? Toute personne majeure peut être accueillie par notre association ».*

Anita LOGEOIS

Quelques manifestations fin 2008 :

Concours de Belote le Samedi 20 Septembre qui a réuni de nombreux participants.

Journée rencontre du Samedi 15 Novembre à la Ferté St Aubin
Assemblée Générale.

Manifestations 2009 :

Repas le 19 Avril

Concours de belote le 19 Septembre

Bureau :

- Présidente : Madame LOGEOIS Anita
- 1^{ère} Vice Président : Monsieur JOUHANNET Jacky
- Secrétaire : Madame JAFFRE Jacqueline
- Trésorier : Monsieur MENUET Roland
- Trésorier Adjoint : Monsieur FERRIERE Bernard

COMITE DES FETES

Composition du bureau :

Présidente	Marilyne Thil
1 ^{er} Vice Président	Jean-Jacques Delaître
2 ^{ème} Vice Président	Régis Lelièvre
Secrétaire	Sylvie Gouineau
1 ^{er} Secrétaire Adjoint	Olivier Mardesson
Trésorier	Alain Thénot
Trésorier Adjoint	Yves Venon

Membres actifs : Gérard Abrahamse, Christophe Cavoy, Fabrice Crespeau, Denis Durand, Eric Fassot, Jacky Gerbaud

Le comité des fêtes remercie Monsieur le Maire et son conseil municipal, les adhérents, tous les bénévoles et l'ensemble de la population.

Merci aux plus anciens qui nous soutiennent et bienvenue à tous les nouveaux participants. Grâce à vous tous, nos manifestations apportent un peu d'animation dans le village.

Loto du mois de février : bonne fréquentation, des habitués, des nouvelles têtes, tous venus dans l'espoir de remporter le gros lot !

31 mai : dans la joie et la bonne humeur, un repas à la Ferté st Aubin a été offert à nos fidèles adhérents en remerciement de leur soutien et de leur participation à toutes nos manifestations depuis plus de 12 ans.

Barbecue de Juin : bonne ambiance autour du barbecue avec une participation presque record de 145 personnes accompagnées par le groupe folklorique Les Caquesiaux.

Vide grenier et bourse d'échange auto-moto du mois d'août : après un matin légèrement pluvieux, les chineurs sont arrivés nombreux en quête de l'objet rare, ainsi que nos habitués présents à l'heure du déjeuner pour partager le traditionnel plateau repas.

Concours de pétanque de septembre : 24 équipes se sont affrontées dans la joie et la détente, l'occasion de se retrouver et de partager un bon moment.

Loto de Novembre : les gagnants ont emporté de quoi améliorer le repas de Noël. Une famille a eu la joie de gagner le séjour d'une semaine de location à la montagne.

Le bénéfice de ces manifestations nous permet de renouveler la participation financière au feu d'artifice du 13 Juillet.

Dates des manifestations 2009 :

LOTO	21 FEVRIER
SOIREE CABARET	4 AVRIL
CONCOURS DE PETANQUE	10 MAI
BARBECUE	20 JUIN
VIDE GRENIER BOURSE D ECHANGE	30 AOUT
LOTO	21 NOVEMBRE

SECTION UNC-AFN DE LA MAROLLE

« L'Assemblée Générale Annuelle de notre association s'est tenue le 15 Janvier 2009 et la composition du bureau a été maintenue dans son ensemble, savoir:

*Président : Claude HUBERT
Vice – Président : Marcel CHEREAU
Secrétaire : Samuel BARBARY
Trésorier : Guy SOUTIF*

Notre président toujours théoriquement démissionnaire a renouvelé sa présence parmi nous.

Le Congrès Départemental se tiendra à MONDOUBLEAU le 21 Juin prochain et le Congrès National de l'UNC aura lieu à COLMAR du 29 au 31 Mai.

Le concours de belote annuel organisé par notre association vous est proposé le 14 novembre 2009.

Une exposition, sous forme de panneaux illustrés, relatant la Guerre d'Algérie est envisagée Courant 2009. Les dates seront à définir en fonction de la disponibilité du matériel.

Nous présentons ci-après un peu d'histoire concernant notre association puisque l'UNC a fêté son 90^e anniversaire en 2008.

Celle – ci a été créée conjointement par la Président Georges CLEMENCEAU dit « le Tigre » et par le Révérend Père BROTTIER, Aumônier militaire. Hors le Père BROTTIER était un pur solognot, né à La Ferté St Cyr le 7 Septembre 1876, décédé à PARIS le 28 Février 1936 et béatifié à ROME le 25 Novembre 1984 par le Pape Jean-Paul II.

Le Père BROTTIER a été, entre autres activités remarquables, Administrateur puis Directeur des Orphelins Apprentis d'Auteuil, Association toujours très active de nos jours.

Pour mémoire, nous avons noté ci-dessous une citation du Père BROTTIER qui pourrait être appliquée aujourd'hui à l'Association UNC-AFN : « Servir, c'est n'être plus Soi. C'est n'être plus à Soi. C'est n'avoir presque pas de droits, c'est ne point connaître son intérêt propre. C'est en tous cas le sacrifier toujours à l'intérêt général. C'est penser, vouloir agir en fonction des autres. » Chaque année, un office religieux est célébré en l'Eglise de La Ferté St Cyr, fin Février, début Mar, cette année, le 1^{er} mars. »

Marcel CHEREAU

LA GOUJONNETTE

«L'Association est composée d'une partie d'élus du Conseil Municipal et de bénévoles motivés, passionnés par la pêche. Cette année, un ré-empoissonnement de carpes est prévu.

L'ouverture de la pêche a lieu entre fin mars - début avril avec un lâché de truites. A cette occasion chacun peut se restaurer à la buvette autour du barbecue.

Le conseil se compose comme suit :

- Membres du bureau

Président :	Jean-Jacques DELAITRE
Trésorier :	Olivier MARDESSON
Secrétaire :	Claudine TERRASSIN
Secrétaire Adjoint :	Patrick PELLOILLE

- Membres élus du conseil municipal :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| - M. BOUR Patrick | - M. CHESNEAU Alain |
| - M. DELAITRE Jean-Jacques | - M. FASSOT Eric |
| - M. PELLOILLE Patrick | |

- Membres extérieurs au conseil municipal :

- M. ABRAHASME Gérard
- M. DURAND Jean-Michel
- M. FERRIERE Bernard
- M. LE LIEVRE Régis
- M. MASSICARD Laurent
- Mme TERRASSIN Claudine
- M. BARDIN Stéphane
- M. DURAND Anthony
- M. HERVINEAU Dominique
- M. MARDESSON Olivier
- M. ROULLET Jean-Pierre
- M. TRESSOUS Daniel

La pêche de l'étang aurait dû avoir lieu le 10 janvier 2009 mais les conditions climatiques nous en ont empêchés. Elle se fera donc le 07 novembre 2009 à 8 heures.

La date de l'ouverture de la pêche est fixée au 28 mars 2009. Le réapprovisionnement en truites aura lieu la veille. Cette ouverture sera agrémentée par une buvette restauration. N'hésitez pas à venir très nombreux. La fermeture, quant à elle, est fixée au 30 novembre 2008.

Les cartes seront disponibles aux endroits indiqués sur les panneaux d'affichage de l'étang et de la mairie.

Tarifs hors journée d'ouverture :

5 € la journée pour 2 lignes

et 2,50 € la journée pour les enfants de moins de 12 ans les 2 lignes.

L'abonnement annuel est de 45 € pour les habitants de la commune

et 55 € pour les personnes hors de la commune.

Une modification a été apportée au règlement: les enfants de moins de 12 ans accompagnant une personne titulaire d'une carte à l'année domiciliée sur la commune ont droit à la gratuité pour une ligne.

Bonne pêche à tous. »

Le Président,
Jean-Jacques DELAITRE

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pendant une matinée d'Août 2008, le jury composé de Monsieur CHAMBOLLE et de deux administrés d'YVOY LE MARRON a parcouru les rues de notre village et de ses abords, pour déterminer les prix du concours des maisons fleuries

Les prix et diplômes ont donc été remis comme d'habitude à la cérémonie des Vœux 2009, tous les lauréats ont reçu un diplôme et les 5 premiers prix ont reçu d'un bon d'achat offert par la municipalité, à retirer « Aux jardins de Sologne » à LA FERTE BEAUHARNAIS.

Toutes nos félicitations à toutes et tous, et nous pouvons seulement vous encourager à fleurir votre extérieur, pour le plaisir.

Prix

1^{er} Prix : Mme Maryse BOTHEREAU et Mr Xavier GERBAUD

2^{ème} Prix : Mme et M. ROCHEDREUX

3^{ème} Prix : Mme et M. Gérard THIOU (Route de Montrieux)

4^{ème} Prix : Mme et M. Bernard THIL

5^{ème} Prix : Mme et M. Joseph BRIAND

Diplômes

Mme et M. Jacky GERBAUD

Mme et M. Paul BOTHEREAU

Mme et M. Claude VISOMBLIN

Mme et M. Bernard FERRIERE

Mme et M. Régis LE LIEVRE

MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALES, MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL ET MÉDAILLES DE LA CROIX DES COMBATTANTS

Diplômes d'honneur du travail.

Le 14 juillet 2008, Madame Brigitte De Saint Loup a reçu en Mairie trois diplômes correspondants aux médailles d'honneur du travail d'argent (20 ans), de vermeil (30 ans) et or (35 ans). Monsieur le Maire a rappelé dans son discours que « Brigitte s'est impliquée non seulement dans son travail mais également dans la commune et en particulier à la Maison de Retraite, où tous ont pu apprécier son dynamisme et son sens de l'organisation ». Brigitte a ensuite reçu toutes les félicitations de l'équipe municipale.

Cette cérémonie s'est achevée autour du verre de l'amitié en compagnie de la famille et amis de Madame Brigitte de Saint Loup.

LES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement et le traitement des Ordures Ménagères est assuré dans notre Commune par le S.M.I.C.T.O.M.(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Lamotte-Salbris :

- Les sacs **noirs** sont ramassés le mercredi matin,
- Les sacs **jaunes des emballages recyclables triés**, le jeudi matin vers 5h30 – 6h tels que emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier et aluminium, conformément aux instructions mentionnées sur les sacs.

- Le ramassage des **encombrants** qui s'effectue au porte à porte, passera le 8 avril, le 8 juillet et le 14 octobre (les sortir pour 7 h).

Ne sont pas pris :les démolitions, les grillages en vrac, les pneus, les huiles de vidange, les batteries (voir votre fournisseur), ainsi que les tôles fibro-ciment (déchets amiante).

De plus, sont à votre disposition :

- des containers à journaux et magazines, à verre et à cartons à l'entrée de la rue des Chenelles et pour les piles en face du Bar « Le Marcassin ».

Nous vous demandons de ne pas mettre ces déchets hors des containers, afin de garder l'accès le plus propre possible.

- La déchetterie de LAMOTTE (Route de Chaumont) est ouverte :

	HIVER (16/09 au 31/03)	ETE (1/04 au 15/09)
Mardi	8 h à 12 h	8 h à 12 h
	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Vendredi	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Samedi	8 h à 12 h	8 h à 12 h

Déchets ménagers spéciaux comme les piles, batteries, peintures, solvants, huiles de vidanges, ferrailles, végétaux, cartons, palettes, pneus, déchets à base d'amiante (en petites quantité) des particuliers uniquement.

- et la plate-forme de VILLENY pour les déchets verts tels que tonte de gazon, feuilles et branchages.

Rq: Les habitants de La Marolle n'ont pas accès à la déchetterie de DHUIZON.

Nous vous conseillons de continuer d'apporter le plus grand soin au tri, afin d'éviter une augmentation importante de la taxe.

Ne laissez jamais vos poubelles trop longtemps sur les trottoirs pour éviter tous désagréments.

Contact : SMICTOM de Lamotte – Salbris

Zone des Louatières – BP 5 – 41600 NOUAN LE FUZELIER

Tel : 02 54 88 74 03

Smictom.lamotte-salbris@wanadoo.fr

www.smictom.lamotte-salbris.com

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

Aujourd'hui, la Communauté de la Sologne des Etangs (créée en 2001 dont le siège est à « Villemorant » à NEUNG S/ Beuvron) regroupe 11 communes: Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, La Marolle-en-Sologne, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny et Yvoy-le-Marron, soient un peu plus de 7.000 habitants sur 55.000 hectares.

Quelque soit l'importance de la population, chaque commune dispose de 3 élus au Conseil Communautaire.

Financée par la taxe professionnelle qui est reversée, en partie aux communes membres, cette structure a des compétences obligatoires notamment dans l'aménagement de l'espace, le développement économique, des compétences optionnelles dans des domaines comme la protection et mise en valeur de l'environnement, la politique du logement, la voirie d'intérêt communautaire, les actions sociales d'intérêt communautaire, d'autres compétences diverses telles que les équipements et manifestations culturels, touristiques et sportifs, la coordination et gestion de la numérisation du cadastre.

L'ECOPARC:

Situé sur le domaine de Villemorant, l'ECOPARC est une pépinière d'entreprises. La Communauté de Communes permet de les soutenir dans leur création, en proposant à la location des bureaux ou bâtiments avec des services tels que photocopieuse, téléphone, internet, affranchissement du courrier. Les entreprises bénéficient d'exonérations sociales et fiscales importantes.

Ainsi, le site regroupe de nombreux emplois.

Actuellement, la Communauté de Communes rénove le bâtiment « la Longère » (précédemment occupé par l'entreprise FACADE 41) et une petite bâtisse « Duplex » afin d'accueillir d'autres entreprises en location, et viabilise plusieurs terrains sur le site d'ECOPARC pour la vente.

Travaux faits:

- La Communauté de Communes a la compétence du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif).

Les diagnostics des installations existantes ont été effectués sur toutes les communes : les comptes-rendus sont consultables en mairie.

La communauté contrôle également la conception et la réalisation des nouveaux assainissements individuels.

- Le nouvel EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) intercommunal qui est maintenant opérationnel.

Les résidents des maisons de retraite de La Marolle en Sologne et Neung sur Beuvron ont emménagé malgré le froid le jeudi 15 janvier dans le nouvel EHPAD l'Orée des Pins à Neung sur Beuvron.

L'objectif était de déménager les 85 résidents dans la journée.

Grâce à toutes les familles, personnels des maisons de retraite, employés municipaux, bénévoles et élus, à 16h00 l'objectif était atteint et tous les pensionnaires avaient pris possession de leur nouvelle chambre, même si certains étaient un peu perturbés. Un grand MERCI à tous.

Le CIAS (Conseil Intercommunal de l'Aide Sociale) gère ce nouvel établissement et prend en charge la MAPA de Dhuizon ainsi que l'EHPAD d'Yvoy-le -Marron.

Projets:

La Communauté de Communes étudie toujours le projet de Pierre & Vacances sur le site de Veillas à Dhuizon.

Au courant du mois d'avril vous pourrez trouver toutes les informations concernant la Communauté de Communes sur le site qui va être complètement refondu. L'information sera disponible en Mairie pour les personnes n'ayant pas internet.

LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

L'ASSOCIATION MULTIMEDIA

L'INFORMATIQUE POUR TOUS

L'Association intercommunale, de type « loi 1901 » dénommée « Multimédia de la Sologne des Etangs » a été créée par la volonté des élus de la Communauté de Communes.

Néanmoins, avant de vous présenter dans le détail ses diverses activités mais aussi de vous informer sur ses perspectives d'avenir, je crois utile de rappeler succinctement la genèse de celle-ci.

LA GENESE :

Afin d'éviter la création d'un « **fossé numérique** » entre la ville et la campagne, entre les classes aisées et celles plus modestes, la Communauté de Communes a décidé d'implanter en 2003 un réseau de salles multimédia. Chacune des communes, membres de la collectivité a ainsi été dotée d'ordinateurs permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- aux plus jeunes de connaître ces outils indispensables à leur vie professionnelle future,
- aux moins jeunes, de garder un contact avec le monde actif,

Mais également :

- donner accès aux nouvelles technologies multimédia à toutes les tranches de la population, y compris les demandeurs d'emploi,
- offrir la possibilité d'utiliser internet,
- Favoriser la cohésion intergénérationnelle et créer aussi un nouveau lien social.

Pour ce faire, la communauté de Communes a recruté à temps complet, une animatrice, formatrice de salles multimédia, que vous connaissez déjà, madame Aline BARBEROUSSE.

Parallèlement, à la mise en place, de ces espaces numériques, et, dans un premier temps, des utilisateurs se sont fédérés en une association qui a vu le jour en octobre 2004 ; puis dans un second temps, l'opportunité s'est présentée d'obtenir des aides de la Région , sur la base d'un contrat d'appui à l'emploi en faveur de l'animatrice avec prise d'effet du 8 juillet 2005 lequel venait entériner le transfert de l'emploi de la salariée, de la Communauté de Commune vers l'Association.

C'est ainsi, d'une part, qu'une convention a été passée avec le Conseil Régional, pour la période 2005/2008 d'autre part, qu'un budget prévisionnel a été élaboré dont les charges financières ont été réparties entre les partenaires de la façon suivante :

- Région : 60 %, Communauté de Communes : 20%, Association 20% (adhésions, excédent des manifestations, dons...)

LES ACTIVITES :

Principales :

La fréquentation des salles est variable d'une année sur l'autre soit autour de 100 à 130 adhérents. Pour l'heure l'on note un fléchissement, probablement en lien direct avec le contexte économique difficile.

- Les cours sont dispensés par Aline BARBEROUSSE, formatrice diplômée d'Etat sur Word, Excel, Publisher, PowerPoint, envoi de messages, photographie etc...
- Accès aux sites internet grâce au haut débit dans toutes les communes.
- Chaque adhérent, enfant, actif, retraité, commerçant ou artisan, étudie à son rythme et avec les logiciels qui l'intéressent.
- Les personnes désirant effectuer des travaux personnels sont les bienvenues. Ajouter à cela que vous pouvez participer aux cours avec votre propre matériel portable.

Cotisation Annuelle : 50 €, 10 € pour les enfants.

Secondaires :

En vue de compléter ses ressources financières, l'équipe d'animation de « Multimédia » organise tout au long de l'année 2009, un certain nombre de manifestations à caractère festif, récréatif ou culturel, à savoir :

- Galette de Rois fin janvier.
- LOTO, samedi 7 mars à 19 heures à LA MAROLLE.
- THEATRE samedi 18 avril à 20 heures 30 à SAINT-VIATRE (Cœur de braco)
- BARBECUE, samedi 20 juin à 19 heures à Villemorant, NEUNG/BEUVRON.

PERSPECTIVES D'AVENIR :

L'Association , la Communauté de Communes et la Région ont décidé de reconduire pour trois années supplémentaires, le partenariat initial mais sur des critères un peu différents.

En effet, s'il est remarquable qu'au plan financier, la Communauté a reconduit dans son intégralité et, dans un premier temps pour 2008/2009 son aide initiale, la Région quant à elle a réduit sa subvention d'environ 30% pour l'exercice 2008/2011.

Pour faire face à cette baisse de ressources, et, en vue de renforcer son financement, deux décisions ont été prises récemment par l'Association :

1°- Le relèvement du coût de la cotisation annuelle de 40 à 50 euros, (50 à 60 euros hors communauté)

2°- L'intervention d'Aline BARBEROUSSE à raison de 6 heures par semaine dans les écoles primaires de NEUNG, DHUIZON et VILLENY a été abandonnée car sans contrepartie. En remplacement il a été décidé que cet espace temps serait désormais consacré par la mise place de cours payants pour les particuliers à domicile, (formation, dépannage...).

Néanmoins, même si l'optimisme doit être de rigueur, il n'est pas improbable que ces dernières mesures ne soient pas suffisantes pour assurer un équilibre budgétaire qui pourrait s'avérer délicat par ces temps de crise. C'est pourquoi, j'invite chacun de vous, à promouvoir cette nouvelle offre de

service, mais aussi à se mobiliser dans la recherche de nouveaux partenaires financiers. Bref, à faire preuve d'imagination sur le fonctionnement et le devenir de notre Association.

Je réitère également mon appel auprès des bénévoles disposant d'un peu de temps libre, possédant des connaissances en informatique et qui souhaiteraient s'investir à nos côtés en vue d'amplifier l'action de notre animatrice. Si cela vous tente, faites vous connaître en vous associant à ce projet de formation. D'avance, je vous remercie.

Pour terminer, je vous invite à venir découvrir, à LA MAROLLE dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'outil informatique adapté à vos besoins.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous aux heures d'ouverture des locaux qui jouxtent la Mairie, tous les jeudis de 10 heures 45 à 12 heures 15 ou au secrétariat qui détient l'emploi du temps par commune. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Je reste naturellement à votre disposition pour vous communiquer toutes informations complémentaires. A bientôt le plaisir de vous rencontrer.

Cordialement à vous tous, Le Président : Roger Charpentier.
Tel : 02.54.88.00.60 - Courriel : roger.charpentier3@wanadoo.fr

ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS

L'Ecole de Musique de la Sologne des Etangs vient d'entamer sa troisième année de fonctionnement.

En septembre 2008, une animation gratuite a eu lieu dans les écoles de DHUIZON, LA MAROLLE EN SOLOGNE, SAINT VIÂTRE et NEUNG SUR BEUVRON/LA FERTE BEAUHARNAIS pour permettre à tous les enfants des classes élémentaires de découvrir les instruments à vent, et à ceux des classes maternelles de jouer avec de petites percussions.

D'autres écoles seront visitées en septembre 2009 avec l'accord des enseignants.

Situation de rentrée :

La répartition des 38 élèves enfants et adultes inscrits en 2008/2009 est la suivante :

Dhuizon : 4, La Ferté-Beauharnais : 10, La Marolle-en-Sologne : 2,
Montrieux-en-Sologne : 4, Neung-sur-Beuvron : 11,
Saint-Viâtre : 2, Vernou-en-Sologne : 1, Villeny : 3
Hors communauté de communes : Marcilly en Gault: 1,

L'Ecole de Musique remplit donc son rôle en permettant l'apprentissage de la musique dans 8 des 11 communes de la Sologne des Etangs.

Financement :

A la demande du Conseil Communautaire, un effort a été fait pour réduire le coût des cours de musique. En 2006/2007, un élève revenait à 700 € par an. En 2007/2008, ce coût a été réduit à 575 €.

L'école emploie aujourd'hui 5 professeurs salariés qui dispensent 23 h 45 de cours par semaine.

Le prix demandé aux familles est de 90 € par trimestre pour 1 heure collective de solfège et 1/2 heure individuelle d'instrument par semaine.

Audition :

L'audition annuelle gratuite a lieu chaque année dans une commune différente avec le soutien des municipalités. (La Ferté-Beauharnais en 2007, Montrieux en 2008,) et permet aux familles d'écouter les artistes en herbe sous la direction de leurs professeurs.

En 2009 ,l'audition aura lieu le 23 mai à La Marolle en Sologne.

Répartition des élèves par discipline enseignée :

Flûte : 3, Clarinette : 5, Batterie : 11, Saxophone : 8, Trompette ou cornet : 5
Eveil musical 4 à 6 ans : 6

Malgré des résultats encourageants, la formation musicale organisée par l'école n'a pas permis pour le moment de relancer les trois sociétés de musique de Dhuizon, Neung et Saint-Viâtre, ce qui constitue encore notre objectif principal pour développer les possibilités d'animation dans nos villages.

Contacts : Mr J-François GIRARD : 02 54 83 64 56
Mr Robert GARNIER: 02 54 98 33 86
Mr Guy BRULE: 02 54 88 48 53

TCSE, Tennis Club Sologne des Etangs

Le Tennis Club de la Sologne des Etangs commence l'année 2009 avec un planning de manifestations chargé. Ses 180 licenciés demandent , en effet , une attention particulière et le président William Beaudoin et son comité directeur ont mis en place un certain nombre de commissions pour le bon fonctionnement du club.

Quelques exemples ; commission animation, tournoi féminin, tournoi masculin, demandes de subventions, sorties, championnats etc .

Tout nouveau licencié est accueilli et conseillé pour que ses souhaits soient réalisés et que son intégration au sein du club se fasse dans de bonnes conditions. Le TCSE accorde également une importance particulière à son image : c'est la raison pour laquelle les équipes de championnat visiteuses sont toujours accueillies avec convivialité.

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur notre club , n'hésitez pas à contacter son correspondant dans chaque village de la communauté de communes de la Sologne des étangs.

Programme 2009 :

- 19 janvier 2009 : soirée sponsors
- 24 janvier 2009 : galette des rois à Yvoy le Marron
- 13/14/15 mars 2009 : sortie ski à Super-Lioran
- Avril-mars : championnat jeunes
- Mai : championnat été séniors
- 13/14 juin 2009 : tournoi des familles et journée barbecue
- 13 juillet 2009 : tournoi masculin – finale le 26 juillet
- 04 septembre 2009 : tournoi féminin – finale le 13 septembre
- 24 octobre 2009 : bal avec orchestre à Dhuizon et buffet campagnard
- Octobre : championnat vétérans
- Novembre : championnat seniors
- Décembre : championnat commerçants

Pour découvrir le club, vous pouvez surfer sur notre site :
<http://tcssolognedesetangs.free.fr>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les personnes du comité directeur :

Pour la commune de Dhuizon : Manuel Leroux : 02-54-98-38-98

Pour la commune de La Ferté Beauharnais : Dominique Coutan : 02-54-83-71-88

Pour la commune de La Marolle en Sologne et Montrieux en Sologne : Annette Guillet : 02-54-83-68-10

Pour la commune de Millançay : William BEAUDOIN : 02 54 96 66 15

Pour la commune de Neung sur Beuvron : Annette Guillet : 02-54-83-68-10

Pour la commune de Saint-Viatre : Fabrice Lehoux : 02-54-88-15-37

Pour la commune de Veilleins et Villeny : William Beaudoin : 02-54-96-66-15

Pour la commune de Vernou en sologne, : Jean-Michel Blin :06-87-16-30-24

Pour la commune de Yvoy le Marron : Vincent Pouget : 02-54-88-99-86

BADMINTON LOISIR SOLOGNE DES ETANGS

Créée depuis septembre 2001, l'Association compte 30 adhérents.

Les entraînements ont lieu au gymnase de Neung sur Beuvron tous les lundis de 18 h à 21 h et des rencontres se font avec Lamotte-Beuvron, Salbris et Vierzon.

Cette année, une initiation pour les jeunes a été mise en place le lundi de 17h45 à 18h15 (à partir de 6 ans).

Horaires adultes : 18h à 20h30-21h le lundi.

Tarifs:

petits de 6 à 10 ans: 10€

Jeunes de 10 à 18 ans : 15€

Adultes : 22€

Ambiance très amicale et conviviale.
Pour toute autre information, il y a le site de la Communauté de
Communes de la Sologne des Etangs : www.sologne-des-etangs.fr.
Contacts : 02 54 83 62 69.

BASKET BALL CLUB SOLOGNE DES ETANGS
--

C'est parti pour une nouvelle saison !

Nous sommes heureux de pouvoir maintenir nos effectifs et de conserver nos catégories :

- **Baby-Basket** : pour les 4-6 ans (le mercredi de 15h30 à 16h30)
- **Mini-Poussins** : pour les 7-8 ans (le mercredi de 16h30 à 17h30)
- **Poussins** : 9-10 ans (le mercredi de 17h30 à 18h30)
- **Minimes Filles** : 13-14 ans (le vendredi de 17h30 à 19h30)
- **Séniors Loisirs** : de 18 à... (le vendredi de 19h30 à 21h30)

Les entraînements se déroulent au gymnase de Neung sur Beuvron.

Vous aimez le basket ? Vous avez un peu de temps ?

Venez nous rejoindre pour jouer ou nous aider (encadrement, arbitrage, feuille de match...) Nous avons besoin de vous !

Guillaume GIOT : 02.54.83.65.59

Sonia COLLADO : 02.18.29.30.40

- **FETE DES MARRONS à Yvoy le Marron du 05 octobre 2008.**

La Mairie et le syndicat d'initiative de la commune d'YVOY LE MARRON ont cordialement convié notre commune en qualité d'invité d'honneur de leurs «Rencontres de la Châtaigneraie ». Des représentants des associations, des artisans et commerçants de La Marolle en Sologne et de la communauté de communes ont exposé et commenté pour le public des panneaux ou des réalisations, afin de faire connaître et promouvoir les diverses activités de notre village.

L'accueil a été chaleureux (autour d'un mémorable kir à la châtaigne !) et la journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité, bien que le temps ne soit pas de la partie.

- **SPECTACLE « Cœur de Braco » du 12 décembre 2008.**

La commune a offert aux résidents de la Maison de Retraite « La Providence » ainsi qu'à la population un spectacle gratuit interprété par Véronique Blot qui a enchanté toutes les personnes présentes (environ 85 dans la salle des fêtes). Un petit résumé : Bernadette, elle est très chouette. Derrière ses apparences de femme ordinaire, se cache une braconnière. Sa vie est bien remplie, de jour comme de nuit. Et, comme elle aime aussi bien s'amuser, son entourage n'est pas en reste. Par sa fantaisie, elle nous emmène dans un univers joyeux et plein d'émotion au cœur de sologne.

Ce spectacle a été un pur bonheur de théâtre populaire. A consommer sans modération....

- **TROMPES DE CHASSE.**

Pour information, des répétitions de trompes de chasse ont lieu à l'Eglise du village tous les mercredis à partir de 18 heures, à l'initiative de Monsieur Alain HAMON, habitant de La Marolle en Sologne . Ceci permet aux amateurs de trompe de jouer en groupe dans de bonnes conditions acoustiques.

La commune a établi une convention annuelle d'utilisation de l'Eglise.

- **INITIATION A LA GENEALOGIE ET RECHERCHE DES LIENS FAMILIAUX :**

Nous sommes tous cousins, c'est une certitude. Comment ?

Nous vous engageons à venir le découvrir en nous rejoignant une fois par mois à la Mairie de La Marolle-en-Sologne dans un esprit d'échange, de mise en commun de nos données et de nos recherches.

N'hésitez pas à nous contacter...

- Mme Annie CHESNEAU : 02 54 83 63 11

- Mme Sylviane BERRUE – SIBILUISKY : 02 54 83 70 83

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Familles Rurales Association de Services à La Personne de Loir et Cher :

« VIVRE MIEUX !... » dans notre commune, à compter de **janvier 2009**, Familles Rurales Association de Services à la Personne de Loir et Cher sera employeur de personnes qui pourront répondre à vos besoins dans les domaines suivants :

Travaux ménagers (repassage, ménages, courses,...), Bricolage (petits travaux d'entretien courant, réparations, ...).

Jardinage (Tonte de pelouse, taille de haie, désherbage, ramassage de feuilles, entretien extérieur).

Garde d'enfants de plus et de moins de trois ans.

Soutien scolaire (aide aux devoirs, remise à niveau).

L'association ayant obtenu ses agréments simple et qualité, respectera un cahier des charges pour vous offrir un service approprié, pouvant également sous conditions, vous faire bénéficier d'une aide de la CAF (Complément du libre choix de mode de garde), concernant la garde d'enfants.

Vous avez un CAP Petite enfance, un diplôme d'aide soignant, un BEP sanitaire et social ou en cours de formation, ...

Vous avez toutes les qualités requises pour répondre aux besoins de garde d'enfants de moins de trois ans.

Vous êtes enseignants, retraités de l'enseignement, étudiants (Bac + 3 minimum), vous pourrez apporter vos compétences et/ou expériences aux jeunes ayant besoin de soutien scolaire.

Cette association de services à la personne couvrira tout le secteur de la communauté de communes de la Beauce Ligérienne et appliquera déduction fiscale ou crédit d'impôt, selon la législation en vigueur. Pour tous renseignements complémentaires dans la demande ou l'offre de services à la personne (tarification sur devis, fonctionnement, démarches à effectuer, ...), n'hésitez pas à contacter :

Mr HERNANDEZ au siège social de l'association Services à la Personne 45, Avenue Maunoury – 41000 BLOIS – 02.54.90.58.00

ADMR :

Maison des services ADMR, « 40 bis des Marnières » à Vernou-en-Sologne (41230). Tél : 02.54.98.28.53. En cas de besoin, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en Mairie.

ALZHEIMER, PARLONS-EN :

T2L / 0811 112 112 pour un soutien, une écoute, conseils et information.

Des informations sont en Mairie concernant l'Accueil des Mésanges « 7 rue Suzanne Soubiran » à Romorantin-Lanthenay (41210).